



Dernière mise à jour : vendredi, 19 mars 2021

Les réponses fournies dans ce document sont fondées sur les renseignements disponibles actuellement. Étant donné la nature changeante de la situation, veuillez consulter le site Web du gouvernement de l'Ontario pour obtenir les dernières mises à jour.

Voici les questions qui ont été le plus souvent posées par la population et les membres du Conseil depuis le 4 janvier. La présente FAQ sera mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux détails sont communiqués de tous les ordres de gouvernement.

Pour obtenir des réponses relatives à la santé aux questions sur les vaccins, veuillez visiter Santé publique Ottawa : Le vaccin contre la COVID-19.

Contenu

Cliquez sur la question pour accéder à la réponse.

٩	dmi	ssibilité et réservations	4
	1.	Comment la distribution de vaccins contre la COVID-19 est-elle déterminée?	4
	2. *(M	Qui est actuellement admissible à recevoir le vaccin contre la COVID-19? (is à jour)	4
	3.	Quel est le processus de vaccination des Autochtones? *(Mis à jour)	5
	4.	Comment puis-je confirmer mon admissibilité?	6
	5. Cor	J'ai confirmé que je remplissais les critères d'admissibilité à la vaccination. mment puis-je prendre rendez-vous? *(Mis à jour)	6
	6. mal	Comment puis-je prendre un rendez-vous si je n'ai pas de carte d'assurance-adie de l'Ontario ou si je n'ai pas de carte rouge et blanche? *(nouveau)	
	7. mai	J'ai essayé d'appeler la ligne d'inscription pour le vaccin contre la COVID-19, s en vain. Que dois-je faire? *(Mis à jour)	
	8. per	Quand pourrai-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 et quelles seront les sonnes à le recevoir à Ottawa?	7
	9.	Faut-il s'inscrire à une liste pour se faire vacciner?	9
	10.	Comment saurai-je que je peux recevoir le vaccin? *(Mis à jour)	9
	•	Je suis un adulte plus âgé, mais je n'habite pas dans un foyer de soins de gue durée ni dans une maison de retraite. Quand pourrai-je me faire vacciner tre la COVID-19? *(Mis à jour)	9
		· /	



12. COV	Je suis un travailleur essentiel. Quand pourrai-je me faire vacciner contre la /ID-19?10
13. d'âg	Ma conjointe et moi sommes des personnes âgées de différentes catégories e. Serons-nous vaccinés en même temps?10
	Je suis l'aidant d'un enfant ayant des besoins particuliers ou des problèmes anté qui le rendent vulnérable, où est-ce que je me situe par rapport à la sination? Quand puis-je espérer recevoir le vaccin?10
15. Qua	Je crains d'être plus à risque pour la COVID-19 en raison d'une maladie. nd pourrai-je recevoir le vaccin?10
16. pour	Je suis un travailleur de la santé. Comment puis-je prendre rendez-vous me faire vacciner? *(Mis à jour)11
17. le sy	Que dois-je faire si je reçois une erreur lorsque j'entre mon code postal dans stème de réservation de la province? *(nouveau)12
18. vacc	Comment puis-je annuler ou reprogrammer mon rendez-vous de sination? *(nouveau)12
Planifi	cation et distribution12
19.	Où pourrai-je aller pour me faire vacciner contre la COVID-19? 12
20.	Où seront situées les cliniques communautaires? *(Mis à jour)12
21.	Quand les cliniques communautaires seront-elles ouvertes? *(Mis à jour) . 13
22. rece	Quelles sont les options de transport offertes aux personnes admissibles à voir un vaccin? *(Mis à jour)13
23. d'ac	Les divers emplacements de vaccins répondent-ils aux normes cessibilité? *(Mis à jour)14
24. rural	Y aura-t-il des cliniques mobiles pour les gens qui vivent dans des zones es ou éloignées?14
	Y a-t-il des places de stationnement aux cliniques communautaires? uveau)14
26.	Puis-je amener une personne de soutien avec moi au rendez-vous? 15
Rense	ignements concernant le vaccin et la sécurité15
27.	La vaccination contre la COVID-19 est-elle facultative?15
28. ma f	Comment faire pour savoir si la vaccination est le meilleur choix pour moi et amille?15
29.	Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la COVID-19?15
	Les gens ayant reçu un résultat positif à un test de COVID-19 peuvent-ils voir le vaccin contre la COVID-19?15
:	ur du 10 mars 2021



31.	Quel est l'état actuel des intervalles de dosage et du calendrier? *(nouveau) 15			
32. admi	Les gens pourront-ils choisir le vaccin contre la COVID-19 à se faire nistrer? *(nouveau)16			
Autres	questions16			
33.	Combien de personnes ont été vaccinées contre la COVID-19, à Ottawa? 16			
•	De quelle manière procédons-nous auprès de la communauté et de certains pes précis comme les Autochtones, les personnes âgées et les personnes ées?			
35.	Que puis-je faire maintenant et comment puis-je aider? 17			
36. préod	Quelles ressources en santé mentale sont offertes aux personnes qui sont ccupées par la disponibilité des vaccins?17			
Rensei	gnements17			



Admissibilité et réservations

1. Comment la distribution de vaccins contre la COVID-19 est-elle déterminée?

a. Le gouvernement du Canada est responsable de l'approbation et de l'approvisionnement des vaccins contre la COVID-19. Le gouvernement de l'Ontario est responsable de leur distribution dans la province. Le <u>Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19</u> oriente la façon dont le gouvernement provincial priorise et distribue les vaccins dans la province.

Ensemble, le Centre des opérations d'urgence de la Ville et Santé publique Ottawa font tout en leur possible pour s'assurer que les résidents d'Ottawa qui souhaitent recevoir le vaccin contre la COVID-19 puissent l'obtenir aussi rapidement et efficacement que possible, en fonction de l'approvisionnement des vaccins et en conformité avec le cadre éthique provincial. La quantité totale des doses de vaccin qui seront remises à la Ville d'Ottawa et les dates précises de leur livraison demeurent pour l'instant inconnues. Ces décisions sont prises par le gouvernement provincial sous réserve de l'expédition des vaccins par le gouvernement fédéral.

Pour obtenir les plus récentes nouvelles à ce sujet, veuillez consulter la page Web suivante :

Gouvernement de l'Ontario : <u>Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario</u>

- 2. Qui est actuellement admissible à recevoir le vaccin contre la COVID-19? *(Mis à jour)
 - a. Les groupes suivants sont actuellement admissibles et peuvent prendre un rendezvous pour se faire vacciner contre la COVID-19 :
 - À compter du lundi 22 mars 2021 : <u>Personnes âgées de 75 ans peuvent prendre un rendez-vous pour recevoir le vaccin dans une clinique communautaire au moyen du système provincial de prise de rendez-vous
 </u>
 - Les résidents nés au plus tard en 1941 vivant n'importe où à Ottawa peuvent prendre un rendez-vous pour recevoir le vaccin dans une clinique communautaire au moyen du système provincial de prise de rendez-vous
 - Les résidents qui sont nés au plus tard en 1941, ou qui sont des adultes bénéficiaires de soins à domicile pour maladie chronique et qui vivent dans les communautés suivantes peuvent prendre un rendez-vous par l'entremise de Santé publique Ottawa pour recevoir un vaccin dans une clinique itinérante :
 - Village Britannia (NOUVEAU)
 - Carleton Heights -Rideauview (NOUVEAU)
 - o Carlington (NOUVEAU)
 - Côte-de-Sable (NOUVEAU)

- Whitehaven –Queensway Terrace-Nord(NOUVEAU)
- o Emerald Woods
- Heatherington



- Ledbury
- Heron Gate
- Ridgemont
- Riverview
- Sawmill Creek
- Bayshore-Belltown
- Carson Grove-Carson
 - Meadows
- Greenboro Est
- Hawthorne Meadows

- Hunt Club-Est–Communauté de l'Ouest
- Parc Hunt Club
- o Basse-Ville Est
- Manor Park
- Overbrook-McArthur
- Parkwood Hills
- Sheffield Glen
- Stewart Farm
- Vanier-Nord
- Vanier-Sud
- Les membres de la collectivité des Premières Nations, des Inuits et des Métis âgés de 40 ans et plus. Veuillez consulter <u>la question 3</u> pour obtenir plus de détails.

Les travailleurs de la santé qui ont des contacts directs avec les patients et qui s'inscrivent dans la catégorie « priorité très élevée » (soit la plupart des médecins, des dentistes, du personnel infirmier praticien et des sages-femmes) peuvent utiliser <u>l'Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19</u> pour vérifier s'ils sont admissibles et remplir un formulaire de préinscription.

3. Quel est le processus de vaccination des Autochtones? *(Mis à jour)

a. Les membres des Premières Nations, des communautés inuites et des communautés métisses âgés de 40 ans ou plus sont maintenant admissibles à la vaccination. L'Akausivik Inuit Family Health Team se chargera de vacciner la population inuite. Pour en savoir plus ou pour prendre rendez-vous, composez le 613-740-0999.

Santé publique Ottawa collabore avec <u>le Centre Wabano pour la santé des Autochtones</u> afin d'organiser une clinique de vaccination contre la COVID-19 pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis âgés de 40 ans et plus. Cette clinique sera installée au Complexe St-Laurent, qui est situé au 525, rue Côté. Veuillez appeler Santé publique Ottawa au 613-691-5505.

Veuillez noter que les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis devront présenter une preuve de leur identité ou statut autochtone. Voici des exemples de preuves acceptables :

- Certificat de statut d'Indien
- Carte de bénéficiaire inuit
- Carte de Métis
- Lettre d'acceptation de la Rafle des années 1960



Pour en savoir plus, consultez SantePubliqueOttawa.ca/VaccinationAutochtone.

4. Comment puis-je confirmer mon admissibilité?

a. Pour confirmer que vous êtes admissible à la vaccination, veuillez consulter l'Outil de filtrage de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19 de Santé publique Ottawa. Seuls les résidents nés en 1941 ou avant ou les adultes qui reçoivent des soins à domicile pour des maladies chroniques et qui vivent dans les quartiers à risque élevé identifiés pourront prendre rendez-vous.

Aidez-nous à garder les lignes téléphoniques ouvertes pour ceux qui sont admissibles à recevoir un vaccin – veuillez ne pas appeler la ligne de prise de rendez-vous si vous n'êtes pas encore admissible.

5. J'ai confirmé que je remplissais les critères d'admissibilité à la vaccination. Comment puis-je prendre rendez-vous? *(Mis à jour)

a. Résidents éligibles peuvent prendre un rendez-vous au moyen du système en ligne de la <u>province de l'Ontario</u> à l'adresse <u>covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin/</u>. Cette catégorie de personnes englobe les adultes de 90 ans et plus qui n'ont pas encore pris de rendez-vous.

Si vous êtes âgé de 80 ans et plus (né au plus tard en 1941) ou si vous êtes un adulte bénéficiaire de soins à domicile pour maladie chronique, et si vous vivez dans les communautés prioritaires énoncées à la **question 2**, vous pouvez téléphoner à Santé publique Ottawa au 613-691-5505 pour prendre rendez-vous à une clinique éphémère située près de votre quartier. La date, l'heure et l'emplacement seront confirmés lorsque vous prendrez le rendez-vous. Les fournisseurs de services pourront prendre votre appel du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h, et de 8 h 30 à 16 h les samedi et dimanche. Le service est offert en plusieurs langues.

Les personnes qui n'ont pas de rendez-vous ne pourront pas se faire vacciner. Veuillez appeler pour prendre rendez-vous si vous avez confirmé votre admissibilité.

6. Comment puis-je prendre un rendez-vous si je n'ai pas de carte d'assurance-maladie de l'Ontario ou si je n'ai pas de carte rouge et blanche? *(nouveau)

a. Si <u>vous avez confirmé que vous êtes admissible à recevoir un vaccin au moyen de l'outil de vérification</u>, et si vous avez une carte d'assurance-maladie rouge ou blanche de l'Ontario, veuillez communiquer avec la ligne de prise de rendez-vous de vaccination de la province de l'Ontario au 1-833-943-3900 (ATS : 1-866-797-0007) pour prendre rendez-vous. Cette ligne est ouverte de 8 h à 20 h, 7 jours par semaine. L'information est fournie dans plus de 300 langues.



Si vous n'avez pas de carte d'assurance-maladie valide, veuillez téléphoner à Santé publique Ottawa au 613-691-5505 pour prendre un rendez-vous.

7. J'ai essayé d'appeler la ligne d'inscription pour le vaccin contre la COVID-19, mais en vain. Que dois-je faire? *(Mis à jour)

a. Nous savons qu'il y a une forte demande pour les vaccins, donc nous nous attendons à ce qu'il y ait un volume élevé d'appels. Lorsque vous appelez la ligne de réservation, vous serez mis dans une file d'attente. Le temps d'attente dépend du volume d'appels. Aidez-nous à garder les lignes téléphoniques ouvertes pour les personnes admissibles à recevoir un vaccin. Seuls les résidents admissibles devraient appeler la ligne téléphonique de réservation pour le vaccin contre la COVID-19 pour prendre rendez-vous. Veuillez ne pas appeler le 3-1-1 ou la ligne téléphonique générale de Santé publique Ottawa, car les rendez-vous ne peuvent pas être pris sur ces lignes.

8. Quand pourrai-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 et quelles seront les personnes à le recevoir à Ottawa?

a. Le gouvernement provincial a lancé un <u>plan de mise en œuvre de la distribution</u> <u>du vaccin</u> en trois phases. Tous les groupes sont définis par le groupe de travail provincial en utilisant le <u>Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19.</u>

Phase 1 : vaccination de la population à risque élevé

Calendrier: de décembre 2020 à mars 2021

Les priorités immédiates pour les premières doses comprennent :

- le personnel, les fournisseurs de soins essentiels et tout résident qui n'a pas encore reçu une première dose de vaccin des : foyers de soins de longue durée, maisons de retraite à risque élevé et foyers pour personnes âgées des Premières Nations;
- les patients de niveau de soins alternatifs dans les hôpitaux qui ont une admission confirmée dans un foyer de soins de longue durée, une maison de retraite ou une autre habitation collective de soins pour personnes âgées;
- les travailleurs de la santé les plus prioritaires, suivis par les travailleurs de la santé de très haute priorité dans le <u>Document d'orientation sur la</u> <u>priorisation des travailleurs de la santé du ministère de la Santé;</u>
- les adultes autochtones des collectivités nordiques éloignées et à risque élevé (dans les réserves et en milieu urbain).

Lorsque toutes les mesures raisonnables auront été prises pour administrer la première dose du vaccin à toutes les personnes qui le souhaitent de la catégorie immédiate, les premières doses seront disponibles au reste des populations de la phase 1. Il s'agit notamment :

des adultes de 80 ans ou plus;

Mise à jour du 19 mars 2021



- du personnel, des résidents et des fournisseurs de soins essentiels des maisons de retraite et autres établissements de soins collectifs pour personnes âgées (par exemple, les logements avec assistance);
- des travailleurs de la santé déterminés comme faisant partie de la priorité élevée dans le <u>Document d'orientation sur la priorisation des</u> <u>travailleurs de la santé du ministère de la Santé;</u>
- de tous les Autochtones adultes:
- des adultes bénéficiant de soins à domicile en raison d'une maladie chronique.

Phase 2 : livraisons massives des vaccins

Calendrier : d'avril à juillet 2021, selon la disponibilité des vaccins

La province de l'Ontario a déterminé les groupes suivants dans le cadre de la phase 2 du plan de déploiement :

- les personnes plus âgées, en commençant par celles de 79 ans et en diminuant par tranches de 5 ans au cours du déploiement du vaccin;
- les personnes qui vivent et travaillent dans des établissements de soins collectifs à risque élevé (par exemple, refuges, vie en communauté);
- les travailleurs essentiels de première ligne, y compris les premiers répondants, les travailleurs du milieu de l'éducation, et l'industrie alimentaire;
- les personnes souffrant de maladies chroniques à haut risque et leurs fournisseurs de soins;
- d'autres populations et communautés confrontées à des obstacles liés aux déterminants de la santé dans l'ensemble de l'Ontario, qui sont plus exposées au risque de la COVID-19.

Le groupe de travail provincial utilisera le <u>Cadre éthique</u> et les meilleures données disponibles pour trouver d'autres populations prioritaires dans cette phase en fonction de la disponibilité des vaccins.

Phase 3: situation stable

Calendrier : à partir d'août 2021 et par la suite, selon la disponibilité des vaccins

Vaccins disponibles dans tout l'Ontario pour les membres du grand public qui souhaitent être immunisés. Le cadre éthique, les données et l'approvisionnement de vaccins disponibles aideront à établir les priorités des groupes au cours de cette phase.

Ce calendrier peut être modifié et il dépend de l'approbation et la distribution possibles de vaccins supplémentaires. Pour en savoir plus sur l'ordre de priorité de la distribution des vaccins à Ottawa, veuillez consulter le <u>site Web</u> de Santé publique Ottawa.



Pour obtenir les plus récentes nouvelles à ce sujet, veuillez consulter la page Web suivante :

Gouvernement de l'Ontario : Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario

9. Faut-il s'inscrire à une liste pour se faire vacciner?

a. Il n'y a pas de liste d'attente en ce moment. L'admissibilité est basée sur le plan de vaccination en trois phases du gouvernement de l'Ontario. Le vaccin sera administré d'abord aux populations prioritaires, en fonction l'approvisionnement. Nous savons que de nombreuses personnes ont hâte d'être vaccinées contre la COVID-19, y compris celles qui sont considérées à risque plus élevé ou ont des troubles de santé sous-jacents. Veuillez continuer à suivre toutes les directives de la santé publique pour vous protéger et protéger les autres contre la COVID-19.

Dès que d'autres renseignements seront disponibles, ils seront publiés sur la page du gouvernement ontarien intitulée <u>Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario</u>

10. Comment saurai-je que je peux recevoir le vaccin? *(Mis à jour)

a. Pour l'instant, les stocks de vaccins sont limités. Nous prévoyons une augmentation des stocks au cours des prochains mois, et la Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa communiqueront donc par multiples médias quels sont les groupes admissibles à recevoir le vaccin. Ils peuvent aussi s'inscrire au bulletin d'information par courriel sur les <u>mises à jour concernant les vaccins contre la COVID-19</u> afin d'obtenir des nouvelles régulièrement sur le déploiement des vaccins.

11. Je suis un adulte plus âgé, mais je n'habite pas dans un foyer de soins de longue durée ni dans une maison de retraite. Quand pourrai-je me faire vacciner contre la COVID-19? *(Mis à jour)

a. Le 14 février 2021, la province de l'Ontario a fourni des directives à jour sur le séquençage des populations prioritaires de la phase 1 pour la vaccination contre la COVID-19. Les adultes âgés de 80 ans et plus (qui ne vivent pas dans des habitations collectives pour les aînés) feront partie de la phase 1 du plan de déploiement provincial, une fois que l'approvisionnement augmentera. Auparavant, ces personnes âgées étaient en phase 2.

Les adultes plus âgés, en commençant par celles de 79 ans ou plus et diminuant par tranches de 5 ans au cours du déploiement du vaccin, devraient se voir offrir des vaccins, selon leur disponibilité, dans le cadre de la phase 2 du cadre provincial d'établissement des priorités.

Pour plus d'informations sur le <u>plan de mise en œuvre de la distribution des vaccins</u> en trois phases de la Province, veuillez-vous référer à la question numéro 6.



12. Je suis un travailleur essentiel. Quand pourrai-je me faire vacciner contre la COVID-19?

a. Les travailleurs essentiels de première ligne, y compris le personnel enseignant et autres membres du personnel de l'éducation et le secteur de la transformation des aliments, devraient pouvoir recevoir le vaccin dans le cadre de la phase 2, soit entre mars et juillet 2021, selon la disponibilité des doses. Le groupe de travail provincial utilisera le Cadre éthique et les meilleures données disponibles pour trouver d'autres populations prioritaires au sein de cette phase en fonction de la disponibilité des vaccins.

13. Ma conjointe et moi sommes des personnes âgées de différentes catégories d'âge. Serons-nous vaccinés en même temps?

a. Les adultes de 80 ans ou plus sont maintenant visés par la phase 1 du plan provincial de déploiement des vaccins. Les adultes plus âgés, en commençant par celles de 79 ans et en diminuant par tranches de 5 ans au cours du déploiement du vaccin, commencera dans la phase 2.

Dès que d'autres précisions seront disponibles, elles seront publiées sur la page du gouvernement ontarien intitulée <u>Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario</u>.

14. Je suis l'aidant d'un enfant ayant des besoins particuliers ou des problèmes de santé qui le rendent vulnérable, où est-ce que je me situe par rapport à la vaccination? Quand puis-je espérer recevoir le vaccin?

a. Le gouvernement de l'Ontario a désigné le personnel enseignant et autres membres du personnel de l'éducation comme des travailleurs essentiels dans le cadre de la phase 2 du programme de vaccination. Il incombe au gouvernement provincial de préciser qui d'autre fait partie de la phase 2. Pour l'instant, nous ne disposons d'aucun renseignement concernant la priorisation des aidants d'enfants handicapés, mais nous prévoyons que la province communiquera d'autres directives pour la phase 2 du programme de vaccination au cours des prochaines semaines.

15. Je crains d'être plus à risque pour la COVID-19 en raison d'une maladie. Quand pourrai-je recevoir le vaccin?

a. L'admissibilité au vaccin est fondée sur le plan de distribution en trois phases du gouvernement de l'Ontario. Les personnes atteintes de maladies chroniques à risque élevé et leurs soignants font actuellement partie de la phase 2 de ce plan.

Le 5 mars 2020, la province de l'Ontario a déterminé que les personnes présentant les conditions de santé énumérées ci-dessous seront vaccinées par ordre de risque, les personnes les plus à risque étant vaccinées en premier, suivies des personnes à risque élevé et à risque.

Risque le plus élevé	Risque élevé	À risque
IVISANCE IC DIAS CICAC	INISQUE EIEVE	A HSQUE



- Receveurs de greffes d'organes
- Receveurs de greffes de cellules souches hématopoïétiques
- Personnes atteintes de maladies neurologiques dans lesquelles la fonction respiratoire peut être compromise (p. ex. maladie des motoneurones, myasthénie grave, sclérose en plaques)
- Malignité hématologique diagnostiquée il y a moins d'un an
- Maladie rénale DF Ge < 30

- Obésité (IMC > 40)
- Autres traitements
 entraînant une
 immunosuppression (p. ex.
 chimiothérapie,
 médicaments affaiblissant
 l'immunité)
- Déficience intellectuelle ou développementale (p. ex. syndrome de Down)
- Déficits immunitaires/troubles autoimmuns
- AVC/maladie cérébrovasculaire
- Démence
- Diabète
- Maladie du foie
- Tous les autres cancers
 - Maladies respiratoires
- Problèmes de rate
- Maladies cardiaques
- Hypertension avec lésions des organes terminaux
- Diagnostic de troubles mentaux
- Troubles liés à la consommation de substances
- Thalassémie
- Grossesse
- Conditions de santé immunodéficientes
- Autres incapacités nécessitant des soins de soutien directs dans la communauté

Pour plus de détails, visitez le site Web du gouvernement de l'Ontario : «Populations admissibles à la phase deux de la vaccination contre la COVID-19»

16. Je suis un travailleur de la santé. Comment puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner? *(Mis à jour)

a. Les travailleurs de la santé qui ont des contacts directs avec les patients et qui s'inscrivent dans la catégorie « priorité très élevée » (soit la plupart des médecins, des dentistes, du personnel infirmier praticien et des sages-femmes) peuvent utiliser <u>l'Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19</u> pour vérifier s'ils sont admissibles et remplir un formulaire de pré-inscription. La pré-inscription en ligne requiert une carte RAMO avec photo. Les travailleurs de la santé admissibles qui n'ont pas de carte RAMO valide doivent composer le 613-691-5505 pour se pré-inscrire.



17. Que dois-je faire si je reçois une erreur lorsque j'entre mon code postal dans le système de réservation de la province? *(nouveau)

a. Si vous n'avez pas de code postal ou si vous ou si vous habitez dans un quartier récemment construit, la province indique que veuillez utiliser celui d'une maison de refuge, d'une bibliothèque ou d'un espace communautaire à proximité.

18. Comment puis-je annuler ou reprogrammer mon rendez-vous de vaccination? *(nouveau)

- a. Si vous avez pris un rendez-vous par l'entremise du système provincial de prise de rendez-vous pour les vaccins, vous pouvez reporter votre rendez-vous ou l'annuler de l'une des façons suivantes :
 - en ligne consultez le courriel de confirmation que vous avez reçu lorsque vous avez pris votre rendez-vous et suivez les directives;
 - appelez la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour les vaccins au 1 833 943-3900 (ATS 1 866 797-0007).

Vous aurez besoin de votre :

- carte Santé (des informations de l'avant et de l'arrière)
- code postal

Si vous avez pris un rendez-vous directement auprès de Santé publique Ottawa, veuillez composer le 613-691-5505 pour le reprogrammer.

Si vous avez pris un rendez-vous par l'entremise de l'Hôpital d'Ottawa, veuillez envoyer un courriel à <u>vaccines@toh.ca</u> en y incluant toute demande d'annulation ou de changement de rendez-vous.

Planification et distribution

19. Où pourrai-je aller pour me faire vacciner contre la COVID-19?

a. Diverses stratégies seront utilisées pour distribuer et administrer les vaccins partout à Ottawa, en fonction de la quantité et du type de vaccins reçus tout au long de l'année 2021. Les principales stratégies sont les suivantes: établissements hospitaliers, équipes mobiles de vaccination, cliniques communautaires, pharmacies, fournisseurs de soins primaires (comme les médecins de famille) et d'autres professionnels de la santé (comme les infirmières) travaillant dans des lieux d'hébergement collectif, y compris les foyers de soins de longue durée et les refuges.

20. Où seront situées les cliniques communautaires? *(Mis à jour)

- a. La Ville d'Ottawa a désigné les endroits suivants à titre de futures cliniques communautaires qui pourront administrer les vaccins :
 - Hôtel de ville d'Ottawa 110, avenue Laurier Ouest
 - Édifice de l'horticulture 1525, voie Princess Patricia
 - Centre commémoratif Eva-James 65, promenade Stonehaven



- YMCA-YWCA de la famille Ruddy 265, boulevard Centrum
- Sportsplex de Nepean 1701, avenue Woodroffe
- Complexe récréatif Canterbury 2185, rue Arch
- Complexe St-Laurent 525, rue Côté

En plus des cliniques communautaires, des équipes mobiles de vaccination continueront d'être déployées au besoin pour joindre les populations ciblées, y compris les résidents en milieu rural. Des cliniques éphémères seront également mises en place à des emplacements choisis pendant plusieurs jours, mais elles ne seront pas permanentes. Elles seront situées dans des quartiers où les taux de transmission de la COVID-19 sont plus élevés.

21. Quand les cliniques communautaires seront-elles ouvertes? *(Mis à jour)

- a. Le calendrier d'ouverture des cliniques communautaires dépendra de l'approvisionnement en vaccins et les cliniques ouvriront progressivement à mesure que les stocks augmenteront. Les cliniques communautaires suivantes sont actuellement ouvertes pour les personnes éligibles pour recevoir un vaccin et qui ont pris rendez-vous :
 - Sportsplex de Nepean 1701, avenue Woodroffe
 - YMCA-YWCA de la famille Ruddy 265, boulevard Centrum
 - Centre commémoratif Eva-James 65, promenade Stonehaven
 - Hôtel de ville d'Ottawa 110, avenue Laurier Ouest

Le calendrier d'ouverture de toutes les cliniques communautaires dépendra de l'approvisionnement en vaccins et les autres cliniques communautaires seront ouvertes au fur et à mesure que l'approvisionnement augmentera. Une fois entièrement opérationnelles, ces cliniques seront ouvertes de 8 h à 22 h, sept jours sur sept, et elles seront en mesure d'administrer au total presque 11 000 vaccins par jour.

22. Quelles sont les options de transport offertes aux personnes admissibles à recevoir un vaccin? *(Mis à jour)

a. Les résidents qui sont admissibles à recevoir le vaccin sont encouragés à prévoir un plan de transport avant leur rendez-vous. Cela pourrait inclure demander à un membre de la famille ou à un fournisseur de soins de vous conduire à votre clinique itinérante désignée. Cela pourrait également comprendre la réservation d'un trajet avec <u>Para Transpo</u> si vous utilisez ce service. Les clients de Para Transpo peuvent appeler la ligne téléphonique de réservation de trajets pour la vaccination contre la COVID-19 de Para Transpo. Ils peuvent ainsi réserver un aller-retour en composant le 613-842-3600. Nous les prions de ne réserver leur trajet auprès de Para Transpo que lorsqu'ils auront obtenu leur rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 auprès de SPO.



Si vous n'avez pas d'option de transport, vous pouvez demander un transport allerretour auprès <u>du service de transport communautaire d'Ottawa</u> après avoir pris rendez-vous.

Si vous ou une personne que vous connaissez avez besoin d'un moyen de transport, mais n'avez pas accès Internet, veuillez communiquer avec le 211, et ils vous aideront à remplir le formulaire de demande de transport en votre nom. Lors de votre appel, veuillez avoir à portée de la main votre numéro de confirmation de rendezvous pour le vaccin.

Des protocoles liés à la COVID-19 sont en place pour assurer la sécurité du passager et du conducteur, et le port du masque est obligatoire.

23. Les divers emplacements de vaccins répondent-ils aux normes d'accessibilité? *(Mis à jour)

a. Oui - l'emplacement des cliniques de vaccination communautaires contre la COVID-19 à Ottawa a été choisi en tenant compte principalement de l'accessibilité. Tous les emplacements sont accessibles en fauteuil roulant Un nombre limité de fauteuils roulants est disponible pour ceux qui en ont besoin. Cependant, en raison de la disponibilité limitée, nous demandons à ceux qui le peuvent d'apporter le leur. Du personnel sera sur place, dans les cliniques, pour aider les résidents qui arrivent en vue de se faire vacciner. Les clients qui ont besoin d'aide auront droit à une personne de soutien pour les accompagner dans la clinique de vaccination.

24. Y aura-t-il des cliniques mobiles pour les gens qui vivent dans des zones rurales ou éloignées?

a. Oui – en plus des cliniques communautaires, des équipes mobiles de vaccination seront déployées pour atteindre les résidents ruraux. Ces équipes seront mises en place à mesure que la demande et l'offre de vaccins le permettront. La ville d'Ottawa étudie la prochaine phase des cliniques pop-up desservant les quartiers ruraux.

25. Y a-t-il des places de stationnement aux cliniques communautaires? *(nouveau)

- a. Il y a des options de stationnement à chaque clinique communautaire. Veuillez sélectionner l'une des cliniques communautaires suivantes pour afficher la carte contenant de l'information sur le stationnement, l'accès par voie routière et les lignes de transport en commun à proximité.
 - Sportsplex de Nepean 1701, avenue Woodroffe
 - YMCA-YWCA de la famille Ruddy 265, boulevard Centrum
 - Centre commémoratif Eva-James 65, promenade Stonehaven
 - Hôtel de ville d'Ottawa 110, avenue Laurier Ouest



26. Puis-je amener une personne de soutien avec moi au rendez-vous?

a. Du personnel sera sur place dans les cliniques pour aider les résidents qui se présentent à leur rendez-vous de vaccination. Les clients qui ont besoin d'aide pourront être accompagnés d'une personne de soutien à la clinique de vaccination.

Renseignements concernant le vaccin et la sécurité

27. La vaccination contre la COVID-19 est-elle facultative?

a. Oui. La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire, mais nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner.

28. Comment faire pour savoir si la vaccination est le meilleur choix pour moi et ma famille?

a. C'est tout à fait normal de s'inquiéter ou d'hésiter lorsque quelque chose est nouveau. La vaccination est un choix personnel. C'est un choix que la plupart des Canadiens voient comme étant un geste important qui permet de rester en santé et de prévenir des maladies.

29. Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la COVID-19?

a. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces pour empêcher la propagation des maladies infectieuses et en atténuer les répercussions. Des vaccins efficaces et sans danger permettant de nous protéger contre la COVID-19 sont maintenant accessibles. Si beaucoup de gens ayant contracté la COVID-19 ne présentent que de légers symptômes, d'autres peuvent être gravement malades et même en mourir. Il n'existe aucun moyen de savoir comment la COVID-19 vous affectera, même si vous ne faites pas partie des populations qui courent un risque plus élevé de développer de graves complications. Le vaccin contre la COVID-19 contribue à vous protéger en produisant une réponse anticorps sans que vous contractiez la maladie en tant que telle.

30.Les gens ayant reçu un résultat positif à un test de COVID-19 peuvent-ils recevoir le vaccin contre la COVID-19?

a. Oui, ceux qui ont déjà obtenu un résultat positif pour la COVID-19 doivent quand même être vaccinés. Par ailleurs, les gens n'ont pas besoin de se faire tester pour la COVID-19 avant de recevoir le vaccin.

31. Quel est l'état actuel des intervalles de dosage et du calendrier? *(nouveau)

a. La province de l'Ontario a récemment prolongé l'intervalle entre la première et la deuxième dose de vaccins. La deuxième dose peut maintenant être administrée jusqu'à 16 semaines après la première. Si vous avez déjà obtenu un rendez-vous pour votre deuxième dose, nous communiquerons avec vous pour fixer un autre rendez-vous. Les exemptions pour ce changement comprennent les groupes suivants, qui continueront de recevoir le vaccin aux intervalles initiaux décrits dans les monographies de produit :



 Les résidents de foyers de soins de longue durée, de maisons de retraite, de résidences pour personnes âgées et d'établissements d'aide à la vie autonome qui courent le plus grand risque d'être exposés à la COVID-19 et de souffrir de maladies graves et de décès.

32.Les gens pourront-ils choisir le vaccin contre la COVID-19 à se faire administrer? *(nouveau)

a. Les quatre vaccins dont l'utilisation est approuvée au Canada sont sécuritaires et efficaces. Ils réduisent tous le risque de maladie grave, d'hospitalisation et de décès, tout en contribuant à freiner la transmission communautaire de la COVID-19.

Le vaccin qu'on vous offrira dépendra de ce qui suit :

- l'approvisionnement;
- la disponibilité au moment de la vaccination;
- les exigences d'entreposage;
- votre âge.

Vous pouvez refuser le vaccin qu'on vous offre; vous ne pourrez pas recevoir le vaccin de votre choix.

Les personnes allergiques à un vaccin ou à un composant précis d'un vaccin doivent consulter un médecin pour déterminer si elles peuvent se faire vacciner et si oui, quel vaccin elles doivent recevoir.

Autres questions

33. Combien de personnes ont été vaccinées contre la COVID-19, à Ottawa?

a. Pour obtenir les dernières informations sur les données relatives à la COVID-19, y compris les statistiques locales de vaccination, veuillez consulter le <u>Tableau de</u> <u>bord quotidien de la COVID-19</u>.

34. De quelle manière procédons-nous auprès de la communauté et de certains groupes précis comme les Autochtones, les personnes âgées et les personnes racisées?

a. Santé publique Ottawa a mis en place un groupe de travail local sur la stratégie de séquençage des vaccins pour conseiller le Centre des opérations d'urgence d'Ottawa sur la manière de mettre en œuvre l'ordre de priorité des vaccins en fonction du contexte local, notamment en optimisant l'utilisation parmi les groupes placés avant les autres. Ce groupe de travail comprend des représentants de groupes fortement touchés par la COVID-19, tels que les nouveaux arrivants, les Autochtones, les personnes racisées, les personnes aînées et les travailleurs de la santé. Le groupe de travail sur le séquençage des vaccins s'appuie sur le cadre établi par la province de l'Ontario.



35. Que puis-je faire maintenant et comment puis-je aider?

a. Le vaccin sera seulement disponible pour le grand public dans plusieurs mois. Entretemps, il est essentiel de continuer à participer à la réduction de la transmission de la COVID-19 dans la communauté : limitez vos contacts étroits aux membres de votre foyer, respectez la distanciation physique, portez un masque, lavez-vous les mains, restez à la maison (sauf pour des raisons essentielles) et suivez les directives locales et provinciales.

Tant que les vaccins ne seront pas largement disponibles, vous devez absolument continuer de prendre des mesures pour vous protéger, ainsi que vos proches et la communauté contre la COVID-19. Pour en apprendre davantage sur les mesures que vous pouvez prendre pour limiter la propagation du virus, suivez Santé publique Ottawa sur Twitter, Facebook et Instagram. Pour être au courant des informations les plus récentes, regardez les capsules <u>Virus et astuces</u> avec le Dr Trevor Arnason sur la chaîne YouTube de Santé publique Ottawa.

36. Quelles ressources en santé mentale sont offertes aux personnes qui sont préoccupées par la disponibilité des vaccins?

a. La situation de la pandémie de COVID-19 peut être très stressante et il n'y a rien de mal à ne pas se sentir bien.

Si vous êtes en crise, veuillez appeler la <u>Ligne de crise en santé mentale</u> (accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) au 613-722-6914 ou téléphoner sans frais au 1-866-996-0991 si vous êtes à l'extérieur d'Ottawa.

Veuillez consulter la page <u>Santé mentale et COVID-19</u> de Santé publique Ottawa pour obtenir une liste complète des ressources offertes, y compris une version imprimable de la <u>Liste des ressources sur la santé mentale et la COVID-19</u>.

Renseignements

- Santé publique Ottawa Le vaccin contre la COVID-19
- Les vaccins fonctionnent Mythes au sujet des vaccins
- Vaccins contre la COVID-19 en Ontario
- Sécurité du vaccin contre la COVID-19
- Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario